

Rapport d'orientations budgétaires 2023



Introduction

Article L2312-1 du Code général des collectivités locales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

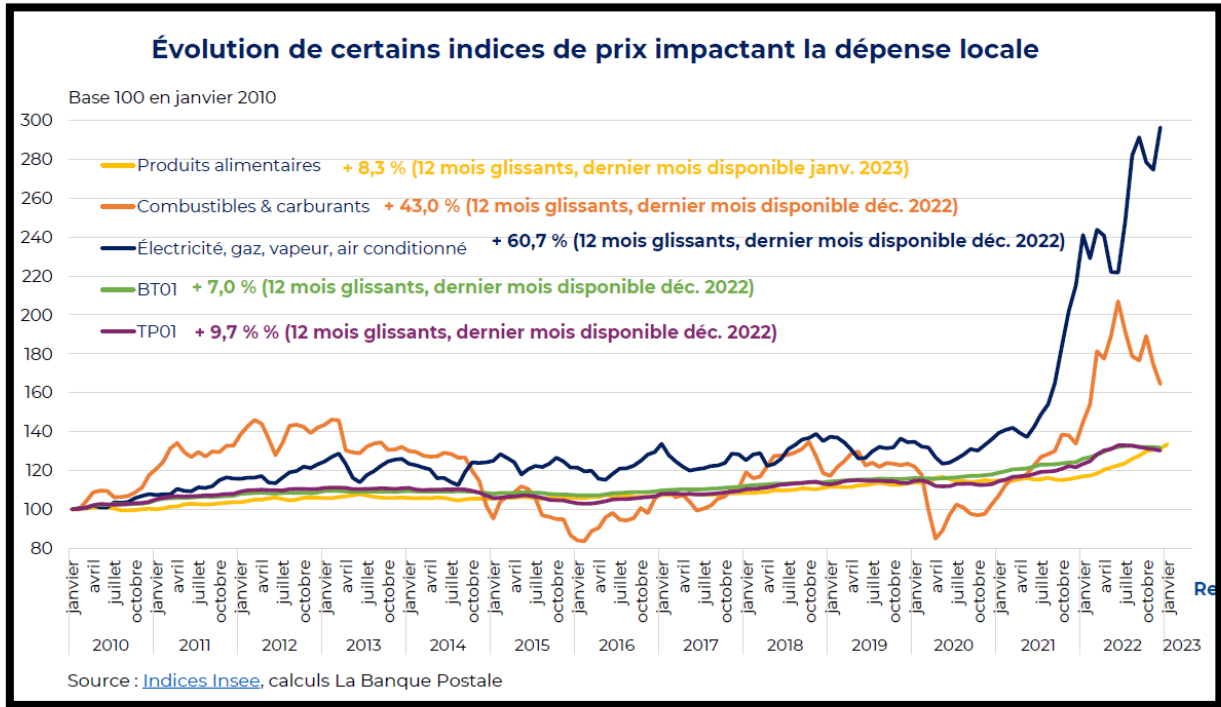
Règlement intérieur de la Ville :

Article 21 : Débat d'orientations budgétaires

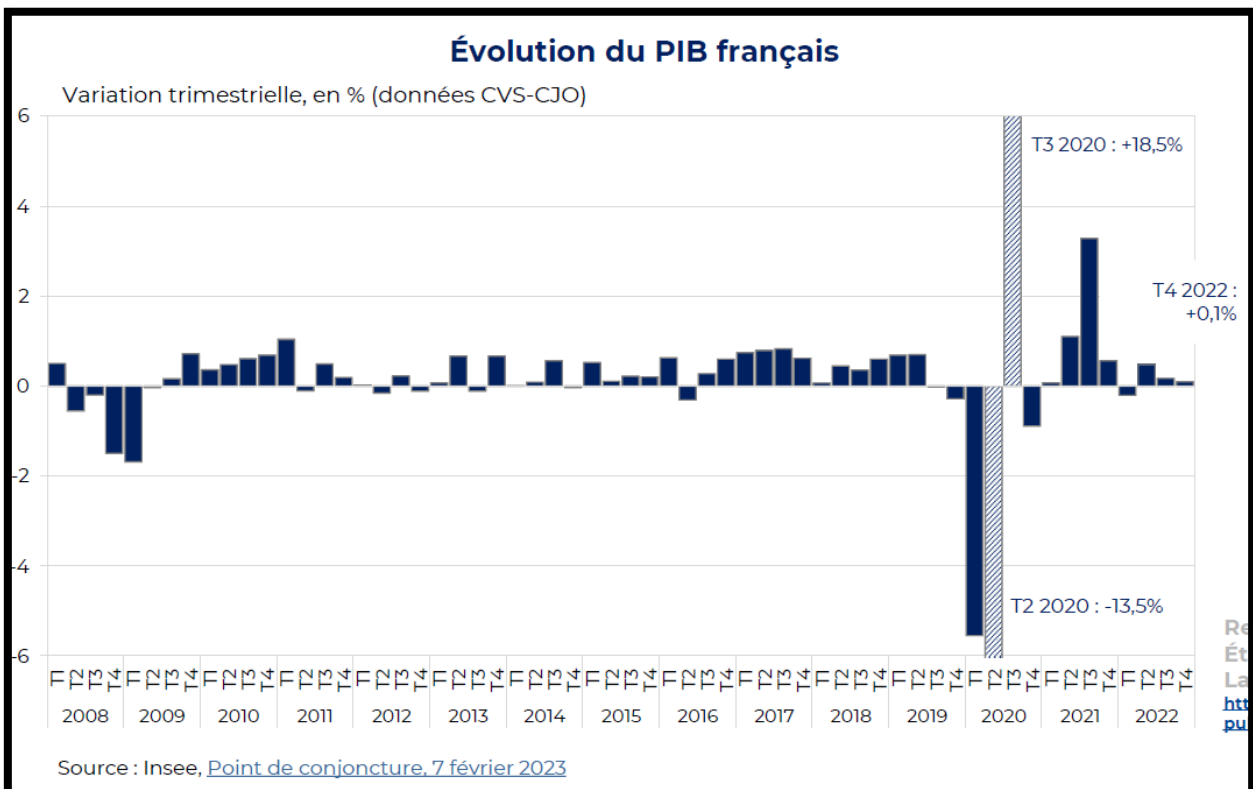
Art L.2312-1	<p>Un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de la Ville et des Services.</p> <p>Le débat d'orientations budgétaires n'ayant pas en lui-même de caractère décisionnel, il ne sera pas procédé à un vote.</p> <p>La délibération à intervenir prendra acte de la tenue de ce débat.</p>
--------------	---

1. Macro-économie

Le contexte est marqué par une inflation généralisée, particulièrement sur les énergies.



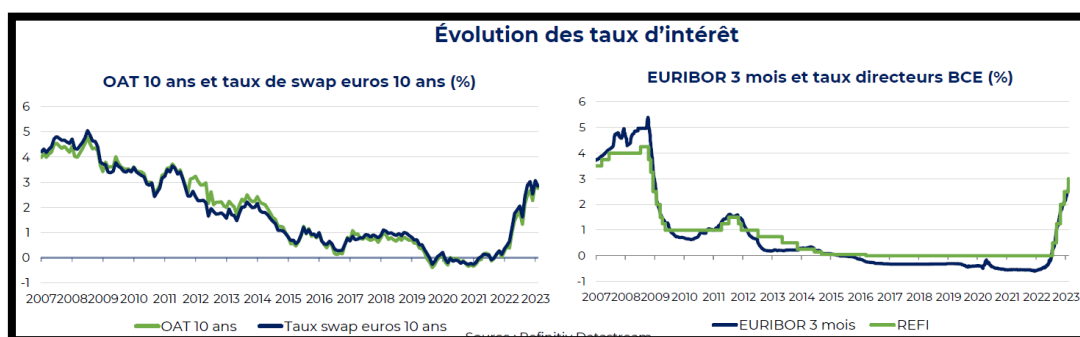
Inflation qui conduit à une stagnation du PIB.



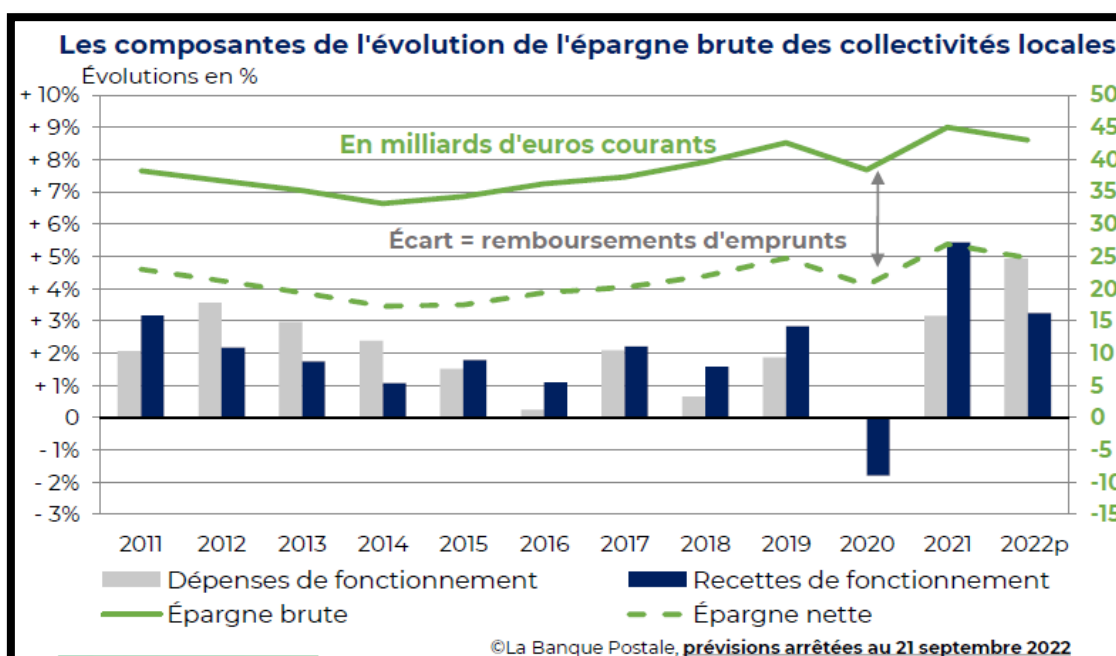
Les prévisions pour 2023 vont dans le même sens que les tendances de fin 2022, avec une réduction de croissance encore plus marquée.

Prévisions de croissance (PIB volume)			Prévisions d'inflation*			
Prévisions annuelles France		2022	2023	Prévisions annuelles France		2023
Insee (fév. 2023)		+2,6%	/	Insee (déc. 2022)		/
Banque de France (déc. 2022)		+2,6%	+0,3%	Banque de France (déc. 2022) - IPCH		+6,0%
Commission européenne (nov. 2022)		+2,6%	+0,4%	Commission européenne (nov. 2022) - IPCH		+4,4%
OCDE (nov. 2022)		+2,6%	+0,6%	OCDE (nov. 2022) - IPCH		+5,7%
FMI (oct. 2022)		+2,5%	+0,7%	FMI (oct. 2022) - IPCH		+4,6%
Gouvernement (PLF 2023)		+2,7%	+1%	Gouvernement (PLF 2023)		+4,2%
Prévisions annuelles Zone euro		2022	2023	Prévisions annuelles Zone euro		2023
BCE (déc. 2022)		+3,4%	+0,5%	BCE (déc. 2022) - IPCH		+6,3%
Commission européenne (nov. 2022)		+3,3%	+0,3%	Commission européenne (nov. 2022) - IPCH		+7,0%
OCDE (nov. 2022)		+3,3%	+0,5%	OCDE (nov. 2022) - IPCH		+6,8%
FMI (oct. 2022)		+3,1%	+0,5%	FMI (oct. 2022) - IPCH		+5,7%

Une politique de hausse des taux d'intérêt est appliquée au niveau des banques centrales pour tenter de contrer l'inflation.

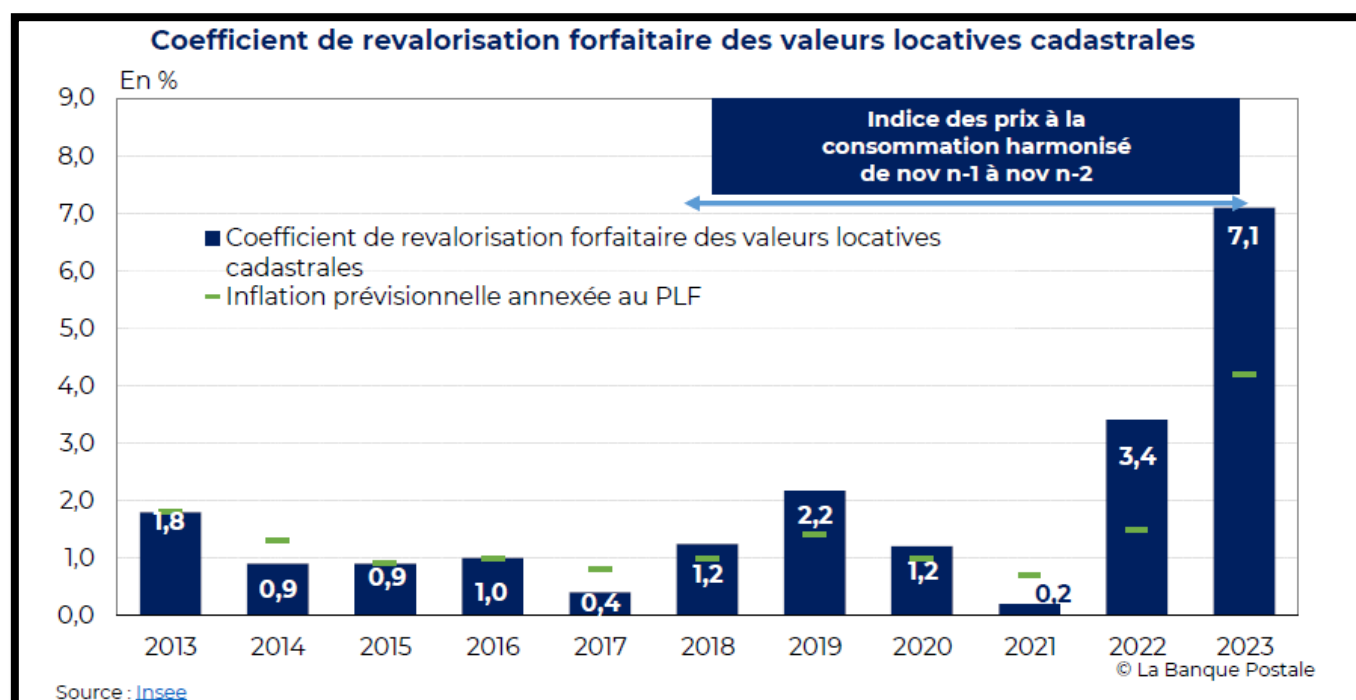


La situation de hausse des charges de fonctionnement et de hausse des taux a et aura nécessairement un impact sur l'épargne des collectivités ainsi que sur leur capacité d'investissement, notamment lorsque l'effet taux se fera ressentir dans quelques années.



2. Mesures législatives (loi de finances) et impacts locaux

a. Fiscalité



Le point le plus significatif est la revalorisation des bases d'imposition qui augmentent de 7,1%. Cette donnée sera nécessairement prise en compte au niveau du budget primitif de la Ville.

(nota : a été présenté à la CCID le 2 mars l'effet de la destruction des immeubles rue de Raie qui conduira à une perte limitée de de 0,4% des bases de 2022)

D'autres dispositions auront des impacts significatifs mais limités à des cas particuliers et donc non anticipables à ce stade.

Loi de finances rectificative 2022 :

Art. 14 Loi du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 : Partage de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques

Art. 15 Loi du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 : Suppression de l'obligation de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et l'intercommunalité

Art. 16 Loi du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 : Exonération de TFPB des bâtiments agricoles utilisés par les associés exploitants agricoles membres d'une même société d'exploitation

Art. 17 Loi du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 : Modification de la valeur forfaitaire des piscines pour le calcul de la taxe d'aménagement

Art. 55 : Suppression de la CVAE et remplacement par une fraction de TVA

Art. 65 : Adaptations de dispositifs fiscaux (exonération de TFPB et TA) aux exigences de la transition énergétique

1/Exonérations de TFPB pour les logements sociaux

2/Augmentation de la valeur forfaitaire des places de stationnement à ciel ouvert pour la taxe d'aménagement (TA)

Art. 73 : Modifications des critères de définition des communes relevant d'une « zone tendue »

Art. 74 : Augmentation du taux de la taxe annuelle sur les logements vacants

Art. 101 : Exonération de taxe sur les locaux à usage de bureaux des terrains de sport attenants à des locaux commerciaux

Art. 102 : Suppression de la condition de « non-cohabitation » pour les abattements, dégrèvements et exonérations de TFPB et THRS pour les personnes à faible revenu

Art. 103 : Suspension jusqu'en 2025 de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022 et actualisation « classique » en 2023

Art. 104 : Correction d'une erreur rédactionnelle concernant le maintien des délibérations prises antérieurement par les communes constituées en commune nouvelle

Art. 105 : Prolongation de 2 ans de la possibilité d'instaurer des zones « duty free » en Guadeloupe et Martinique pour la vente au détail de biens emportés par les croisiéristes

Art. 106 : Report de deux ans des dispositions relatives à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Art. 108 : Taux applicable à l'IFER des centrales géothermiques

La DGF de la Commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF ont considérablement réduit le montant de cette dotation. Toutefois une légère remontée (22 M€) s'observe cette année sur l'enveloppe nationale. Nonobstant cette composante sera anticipée en baisse pour Decize en raison de l'évolution de la population.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie, ...). Elle est composée de trois fractions : la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction cible.
Cette composante pourrait être anticipée en légère hausse du fait de l'augmentation sensible de l'enveloppe sous réserve toutefois que Decize reste du bon côté des critères d'attribution. A noter toutefois que l'effort fiscal rentre en compte dans le calcul, c'est-à-dire que les communes qui taxent plus que la moyenne sont favorisés.
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes. L'anticipation pour Decize est compliquée et fonction de la position nationale vis-à-vis des critères de péréquation.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2017-2022
DF	499 255 €	487 347 €	463 017 €	435 839 €	409 635 €	396 576 €	<i>en baisse</i>	- 20,57%
DSR	352 345 €	376 426 €	375 530 €	368 539 €	380 953 €	404 818 €	<i>en hausse ?</i>	+14,89%
DNP	66 199 €	72 701 €	65 431 €	37 889 €	50 937 €	50 356 €	<i>incertain</i>	- 23,93%
Total	917 799 €	936 474 €	903 978 €	842 267 €	841 525 €	851 930 €	798 765 ?	-7,18%

La prudence appelle à une anticipation en baisse significative (6%) du réalisé de 2022 dans l'attente des notifications des dotations à la fin du 1^{er} trimestre.

Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale entre les intercommunalités puis au sein des intercommunalités. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016.

Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Une fois le montant de prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti :

- le montant est tout d'abord réparti entre la Communauté de communes et les Communes en fonction du coefficient d'intégration fiscale, représentatif du volume de compétence exercé par la Communauté
- puis la somme restante est répartie entre les communes en fonction de leur population pondérée par leur potentiel financier par habitant

Decize est à la fois contributeur et bénéficiaire au titre du FPIC. Après une baisse significative en 2020, le solde final a évolué légèrement à la hausse en 2021 et 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2017-2022
Contribution	- 29 709 €	- 16 321 €	- 25 943 €	- 40 517 €	- 37 704 €	- 38 859 €	-40 000 ?	+ 30,80%
Bénéfice	62 346 €	73 083 €	86 110 €	85 114 €	86 360 €	89 026 €	80 000 ?	+ 42,79%
Solde	32 637 €	56 762 €	60 167 €	44 597 €	48 656 €	50 167 €	40 000 ?	+ 53,71%

c. Mesures conjoncturelles et soutien à l'investissement

Le dispositif amortisseur électricité contribuera à limiter les hausses en 2023 ; nonobstant la Ville anticipe à ce jour un doublement de son enveloppe « électricité ». A contrario, les indicateurs sur le gaz semblent plus favorables.

Tableau d'aide unitaire perçue par un consommateur éligible à l'amortisseur*, s'appliquant à l'intégralité de l'électricité consommée

Objectif :

Ramener le prix annuel moyen de la « part énergie », soit le prix de l'électricité hors acheminement et taxes, à 180 €/MWh (ou 0,18€/kWh) sur la moitié des volumes d'électricité consommée, dans la limite de 90 % de sa consommation historique, définie par arrêté des ministres chargés de l'économie et de l'énergie prochainement publié, l'aide étant plafonnée à 160 €/MWh .

La facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.

Calcul :

Soit **Y** le montant unitaire d'aide (en €/MWh) et

X le prix moyen contractualisé de la part énergie

(en €/MWh) :

$0 < X < 180$	$Y = 0$
$180 \leq X \leq 500$	$Y = (X-180)*50\%$
$X > 500$	$Y = 160$

Prix de l'électricité moyen contractualisé (prix de l'électricité hors acheminement et taxes - €/MWh)	Montant unitaire d'aide perçue (€/MWh) qui vient diminuer le prix de l'énergie moyen contractualisé	Prix annuel moyen de la « part énergie », après application de l'amortisseur électricité
100	0	100
150	0	150
200	10	190
250	35	215
300	60	240
350	85	265
400	110	290
450	135	315
500	160	340
550	160	390
>550	160	>390

*Hors consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont les recettes annuelles n'excèdent pas 2 M€, pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kilovoltampères, ayant signé un contrat de fourniture d'électricité pour l'année 2023 durant l'année 2022, puisqu'ils bénéficient d'une bonification du dispositif (cf. diaporama suivante).

Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Ministère de la Transition énergétique, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022 pris en application de l'article 181 de la loi de finances pour 2023



En l'absence, à la date de finalisation du présent rapport, des factures d'électricité pour janvier 2023 (délai d'édition vraisemblablement plus long que la normale chez les fournisseurs du fait de l'obligation de calcul de l'amortisseur), il reste compliqué de faire des anticipations fines. Une hypothèse de doublement des coûts d'électricité a été retenue à ce stade pour la préparation budgétaire et les crédits pour gaz reconduits au niveau de l'année 2022 (ces derniers feront l'objet d'une réévaluation si la baisse des prix se confirme).

Les soutiens à l'investissement local visent massivement la transition écologique soit directement (fonds vert) soit indirectement (critères pour les dotations traditionnelles)

Soutien à l'investissement local

Art. 131 : État B - création d'un « Fonds vert » en soutien des investissements de transition écologique des collectivités

Art. 195 : Ajustement des critères d'éligibilité à la DPV

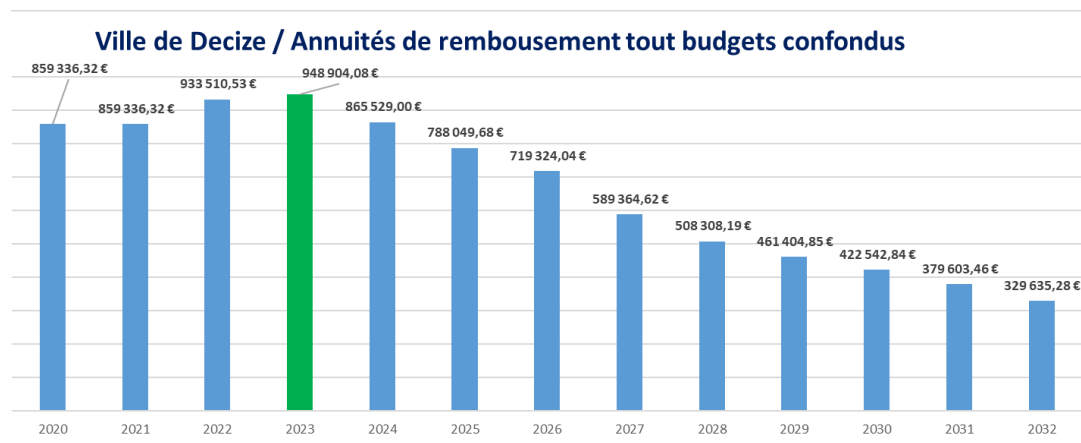
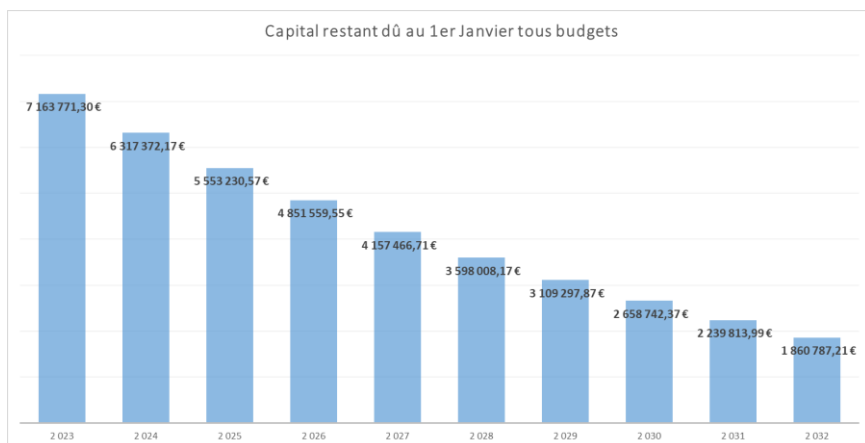
Art. 198 : Fixation des taux de subvention accordés au titre de la DETR et de la DSIL « en tenant compte du caractère écologique des projets »

Etat de la Dette

La Ville n'est engagée que sur des emprunts à taux fixe dont les taux se situent entre 0,52 % et 4,95 %.

Les emprunts sont imputés sur le budget principal ainsi que sur les budgets annexes « service des eaux » et « assainissement »

Le capital restant dû au premier janvier 2023 est de 7 163 771 €.



Les tableaux ci-après retracent les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la Collectivité.

Nota : il est important d'examiner les budgets « Ville », « Eau » et « Assainissement » de manière indépendante dans la mesure où les deux budgets annexes sont des budgets qui seront vraisemblablement amenés à être séparés de la Ville dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi.

Pour rappel :

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement),
- L'autofinancement des investissements.

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette représente le montant d'autofinancement réel de la Collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant des emprunts du capital des emprunts à rembourser sur l'exercice. C'est ce montant qu'il faut examiner pour établir l'annuité maximum supportable si l'on souhaite souscrire un nouvel emprunt.

L'épargne de la Collectivité est inférieure aux moyennes nationales. Un travail doit être mené sur les prochaines années pour maximiser les recettes tout en diminuant les dépenses de fonctionnement.

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation.

Si la capacité de désendettement de la Collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser la dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la Collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit. A noter que la capacité de désendettement moyenne d'une commune Française se situe aux alentours de 8 années.

De l'examen des tableaux ci-après, on note en 2021 une dégradation significative de l'épargne brute (= capacité d'autofinancement) sur le budget principal et une certaine stabilité de celle du service des eaux et de l'assainissement.

Sur le budget Ville, l'épargne nette qui s'établit deux années consécutives autour de 90 000 € est à mettre en perspective avec le volume du budget de fonctionnement à 6,5 Millions d'euros. Elle doit inciter une certaine prudence.

2019	Résultat d'exercice fonct. 2019	Amo 2019	Reprises 2019	Capacité d'auto financement 2019	Remboursement K emprunt 2019	CAF Nette 2019	Capital restant dû au 1er Janvier n+1	Capacité de désendettement (en années déci.)
Ville	614 934,20 €	145 561,85 €	- €	760 496,05 €	553 429,20 €	207 066,85 €	4 597 448,33 €	6,05
SDE	195 349,89 €	152 019,52 €	22 003,38 €	325 366,03 €	70 183,45 €	255 182,58 €	520 217,63 €	1,60
Assainissement	54 042,60 €	153 959,25 €	55 664,47 €	152 337,38 €	183 002,64 €	- 30 665,26 €	2 252 405,25 €	14,79
Cinéma	1 223,29 €	1 281,59 €	- €	2 504,88 €		2 504,88 €		
Musique	- 1 201,86 €	2 510,26 €	- €	1 308,40 €		1 308,40 €		
L3	- 12 786,50 €			- 12 786,50 €		- 12 786,50 €		
L4	- €			- €		- €		
L5	- 614,25 €			- 614,25 €		- 614,25 €		
TOTAL	850 947,37 €	455 332,47 €	77 667,85 €	1 228 611,99 €	806 615,29 €	421 996,70 €	7 370 071,21 €	6,00

2020	Résultat d'exercice fonct. 2020	Amo 2020	Reprises 2020	Capacité d'auto financement 2020	Remboursement K emprunt 2020	CAF Nette 2020	Capital restant dû au 1er Janvier n+1	Capacité de désendettement (en années déci.)
Ville	606 139,05 €	163 351,79 €	1 400,35 €	768 090,49 €	552 391,59 €	215 698,90 €	4 045 056,74 €	5,27
SDE	164 376,80 €	150 337,57 €	22 003,38 €	292 710,99 €	60 166,21 €	232 544,78 €	460 051,42 €	1,57
Assainissement	41 637,56 €	133 542,10 €	56 430,40 €	118 749,26 €	193 890,76 €	- 75 141,50 €	2 058 514,47 €	17,33
Cinéma	24 240,36 €	1 725,92 €	- €	25 966,28 €		25 966,28 €		
Musique	1 040,98 €	2 198,50 €	- €	3 239,48 €		3 239,48 €		
L3	- €			- €		- €		
L4	- €			- €		- €		
L5	- €			- €		- €		
TOTAL	837 434,75 €	451 155,88 €	79 834,13 €	1 208 756,50 €	806 448,56 €	402 307,94 €	6 563 622,63 €	5,43

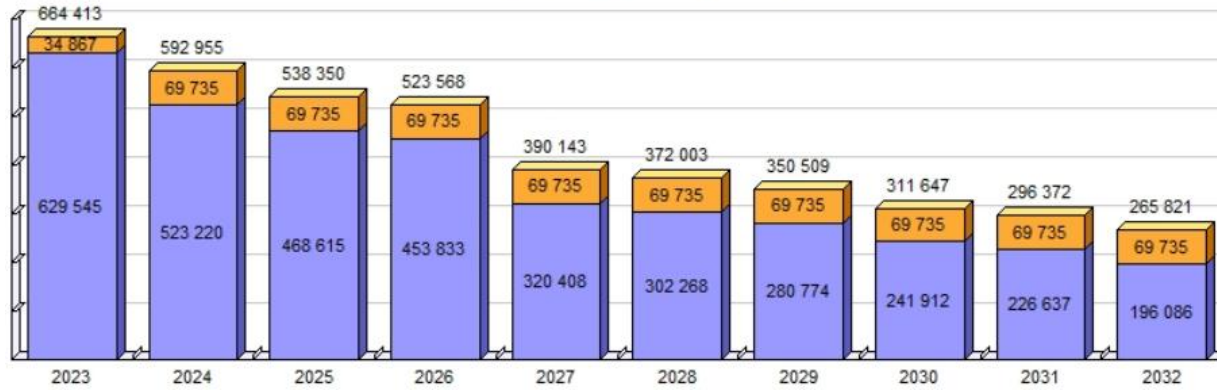
2021	Résultat d'exercice fonct. 2021	Amo 2021	Reprises 2021	Capacité d'auto financement 2021	Remboursement K emprunt 2021	CAF Nette 2021	Capital restant dû au 1er Janvier n+1	Capacité de désendettement (en années déci.)
Ville	420 822,96 €	188 036,11 €	1 400,35 €	607 458,72 €	526 877,02 €	80 581,70 €	4 818 179,72 €	7,93
SDE	159 161,57 €	155 003,41 €	22 003,38 €	292 161,60 €	57 752,66 €	234 408,94 €	1 122 298,76 €	3,84
Assainissement	- 66 386,46 €	284 906,03 €	57 333,75 €	161 185,82 €	192 117,68 €	- 30 931,86 €	2 046 396,79 €	12,70
Cinéma	100 502,85 €	2 535,77 €	- €	103 038,62 €		103 038,62 €		
Musique	2 494,22 €	2 504,18 €	- €	4 998,40 €		4 998,40 €		
L3	- 2,19 €			- 2,19 €		- 2,19 €		
L4	0,03 €			0,03 €		0,03 €		
L5	- 0,24 €			- 0,24 €		- 0,24 €		
TOTAL	616 592,74 €	632 985,50 €	80 737,48 €	1 168 840,76 €	776 747,36 €	392 093,40 €	7 986 875,27 €	6,83

2022	Résultat d'exercice fonct. 2022	Amo 2022	Reprises 2022	Capacité d'auto financement 2022	Remboursement K emprunt 2022	CAF Nette 2022	Capital restant dû au 1er Janvier n+1	Capacité de désendettement (en années déci.)
Ville	445 080,54 €	206 428,29 €	1 400,35 €	650 108,48 €	560 626,69 €	89 481,79 €	4 257 553,04 €	6,55
SDE	176 020,25 €	149 381,33 €	23 983,31 €	301 418,27 €	67 674,20 €	233 744,07 €	1 054 624,56 €	3,50
Assainissement	164 176,62 €	177 864,43 €	57 333,75 €	284 707,30 €	191 908,49 €	92 798,81 €	1 851 593,70 €	6,50
Cinéma	- 53 661,67 €	2 390,19 €	- €	- 51 271,48 €		- 51 271,48 €		
Musique	- 1 853,90 €	2 491,39 €	- €	637,49 €		637,49 €		
L3	- €			- €		- €		
L4	- €			- €		- €		
L5	- €			- €		- €		
TOTAL	729 761,84 €	538 555,63 €	82 717,41 €	1 185 600,06 €	820 209,38 €	365 390,68 €	7 163 771,30 €	6,04

Dans la perspective de cerner le soutenable pour le budget principal, ci-dessous deux scénarii d'emprunts traduits en complément à l'annuité existante.

Emprunt d'un million sur 20 ans à 3,5%, premier remboursement en septembre.

Etat de la dette annuel en Euros



Emprunt d'un million et demi sur 20 ans à 3,5%, premier remboursement en septembre.



Données comptables, éléments d'analyse, prospective

Nota : Les comptes de gestion 2022 définitifs n'étant pas encore tous arrêtés, les chiffres inscrits pour l'année 2022 peuvent évoluer légèrement.

1. Budgets Lotissements

FONCTIONNEMENT	Total RF	Total DF	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Cloture Fonctionnement	INVESTISSEMENT	Total RI	Total DI	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Cloture Investissement	RAR Recettes	RAR Dépenses	1068	Dispo Investissement
Lot 5 La Source 22	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-834,49 €	-834,49 €	Lot 5 La Source 22	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-71 829,95 €	-71 829,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-71 829,95 €
Lot 5 La Source 21	0,00 €	-0,24 €	-0,24 €	-834,25 €	-834,49 €	Lot 5 La Source 21	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-71 829,95 €	-71 829,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-71 829,95 €
Lot 5 La Source 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-834,25 €	-834,25 €	Lot 5 La Source 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-71 829,95 €	-71 829,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-71 829,95 €
Lot 5 La Source 19	0,00 €	-614,25 €	-614,25 €	-220,00 €	-834,25 €	Lot 5 La Source 19	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-71 829,95 €	-71 829,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-71 829,95 €
Lot 4 Chevannes 22	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,03 €	0,03 €	Lot 4 Chevannes 22	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-112 789,87 €	-112 789,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-112 789,87 €
Lot 4 Chevannes 21	0,03 €	0,00 €	0,03 €	0,00 €	0,03 €	Lot 4 Chevannes 21	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-112 789,87 €	-112 789,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-112 789,87 €
Lot 4 Chevannes 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Lot 4 Chevannes 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-112 789,87 €	-112 789,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-112 789,87 €
Lot 4 Chevannes 19	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Lot 4 Chevannes 19	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-112 789,87 €	-112 789,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-112 789,87 €
Lot 3 Eau Salée 22	0,00 €	-12 680,53 €	-12 680,53 €	-72 246,25 €	-84 926,78 €	Lot 3 Eau Salée 22	12 680,53 €	0,00 €	12 680,53 €	-12 680,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Lot 3 Eau Salée 21	0,00 €	-2,19 €	-2,19 €	-72 246,25 €	-72 248,44 €	Lot 3 Eau Salée 21	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-12 608,53 €	-12 608,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-12 608,53 €
Lot 3 Eau Salée 20	20 532,50 €	-20 532,50 €	0,00 €	-72 246,25 €	-72 246,25 €	Lot 3 Eau Salée 20	20 562,50 €	0,00 €	20 562,50 €	-33 243,03 €	-12 680,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-12 680,53 €
Lot 3 Eau Salée 19	21 812,50 €	-34 599,00 €	-12 786,50 €	-59 459,75 €	-72 246,25 €	Lot 3 Eau Salée 19	34 599,00 €	0,00 €	34 599,00 €	-67 842,03 €	-33 243,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-33 243,03 €

Lotissement L'Eau Salée N° 3

Le budget a été clôturé par délibération fin 2022, le résultat de fonctionnement déficitaire pour 84 926,78€ sera transféré au budget principal par le comptable public vraisemblablement au 1^{er} janvier 2024 après réalisation des opérations de clôture.

Lotissement de Chevannes N°4

Aucune opération n'ayant été enregistrée en 2022, le budget 2023 reprendrait le programme préexistant.

Lotissement La Source N° 5

Aucune opération n'ayant été enregistrée en 2022, le budget 2023 reprendrait le programme préexistant.

2. Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT	Total RF	Total DF	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Fonctionnement	affectation au 1068	Dispo en fonctionnement après 1068
Assainissement 22	707 323,83 €	-543 147,21 €	164 176,62 €	0,00 €	164 176,62 €	-164 176,62 €	0,00 €
Assainissement 21	596 656,67 €	-663 043,13 €	-66 386,46 €	223 120,14 €	156 733,68 €	-156 733,68 €	0,00 €
Assainissement 20	511 654,92 €	-470 017,36 €	41 637,56 €	181 482,58 €	223 120,14 €	0,00 €	223 120,14 €
Assainissement 19	544 815,46 €	-490 772,86 €	54 042,60 €	127 439,98 €	181 482,58 €	0,00 €	181 482,58 €

INVESTISSEMENT	Total RI	Total DI	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Investissement	RAR Recettes	RAR Dépenses	1068	Dispo Investissement
Assainissement 22	588 470,96 €	-557 345,76 €	31 125,20 €	-369 444,52 €	-338 319,32 €	234 594,63 €	-123 362,59 €	164 176,62 €	-62 910,66 €
Assainissement 21	320 351,03 €	-635 776,98 €	-315 425,95 €	-54 018,57 €	-369 444,52 €	245 094,63 €	-405 563,40 €	156 733,68 €	-373 179,61 €
Assainissement 20	194 353,60 €	-338 379,32 €	-144 025,72 €	90 007,15 €	-54 018,57 €	144 947,00 €	-79 898,00 €	0,00 €	11 030,43 €
Assainissement 19	900 732,65 €	-334 036,73 €	566 695,92 €	-476 688,77 €	90 007,15 €	10 790,00 €	-6 150,00 €	0,00 €	94 647,15 €

Dont	Financement Budget principal en 2022	Financement Budget principal en 2021	Financement Budget principal en 2020	dont	Remboursement de frais /participation interbudget 2022	Remboursement de frais /participation interbudget 2021	Remboursement de frais /participation interbudget 2020	pour mém.	Annuité emprunt 2023
Assainissement 22	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €		-602,03 €	-791,21 €	-1 113,00 €		210 573,51 €

Pour ce budget qui avait été fortement impacté par les contraintes sanitaires liées au Covid 19 (interdiction des épandages de boues d'épuration urbaines non hygiénisées), contraintes qui avaient justifié une subvention exceptionnelle du budget général, un retour à une certaine normalité est prévu. Le contexte inflationniste est toutefois ici aussi présent du fait d'une forte sollicitation de l'électricité par la station d'épuration et les stations de relevage et de la multiplication du prix du chlorure ferrique, utilisé comme floculant à la station.

Sur ce budget les investissements resteront limités à un dégrilleur pour la station d'épuration pour un montant estimatif de 50 000 €.

Une réserve d'un montant de 150 000 € sera constituée en cas de travaux imprévus, inscription d'un emprunt en contrepartie si l'aléa venait à se réaliser.

3. Budget Service des Eaux

FONCTIONNEMENT	Total RF	Total DF	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Fonctionnement	affectation au 1068	Dispo en fonctionnement après 1068
SDE 22	828 606,10 €	-652 585,85 €	176 020,25 €	230 397,99 €	406 418,24 €	0,00 €	406 418,24 €
SDE 21	789 665,79 €	-630 504,22 €	159 161,57 €	683 045,14 €	842 206,71 €	-611 808,72 €	230 397,99 €
SDE 20	792 190,20 €	-627 813,40 €	164 376,80 €	543 378,70 €	707 755,50 €	-24 710,36 €	683 045,14 €
SDE 19	853 322,38 €	-657 972,49 €	195 349,89 €	348 028,81 €	543 378,70 €	0,00 €	543 378,70 €

Dont	Financement Budget principal en 2022	Financement Budget principal en 2021	Financement Budget principal en 2020	dont	Remboursement de frais /participation interbudget 2022	Remboursement de frais /participation interbudget 2021	Remboursement de frais /participation interbudget 2020	pour mém.	Annuité emprunt 2023
SDE 22	0,00 €	0,00 €	0,00 €		-53 783,93 €	-56 534,50 €	-51 725,73 €		141 761,19 €

INVESTISSEMENT	Total RI	Total DI	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Investissement	RAR Recettes	RAR Dépenses	1068	Dispo Investissement
SDE 22	1 651 544,80 €	-629 854,64 €	1 021 690,16 €	-434 290,92 €	587 399,24 €	138 114,43 €	-223 083,46 €	0,00 €	502 430,21 €
SDE 21	195 768,39 €	-513 018,95 €	-317 250,56 €	-117 040,36 €	-434 290,92 €	123 829,38 €	-301 347,18 €	611 808,72 €	0,00 €
SDE 20	249 334,16 €	-391 144,19 €	-141 810,03 €	24 769,67 €	-117 040,36 €	148 763,00 €	-56 433,00 €	24 710,36 €	0,00 €
SDE 19	304 680,41 €	-197 716,87 €	106 963,54 €	-82 193,87 €	24 769,67 €	79 400,00 €	-56 410,00 €	0,00 €	47 759,67 €

Le budget du service des eaux aura une certaine aisance en 2023 du fait de reports consécutifs et de l'emprunt réalisé l'année dernière, ce sera l'occasion de procéder à des travaux significatifs sans recourir à un nouvel emprunt. A ce stade, une enveloppe de 800 000 € sera affectée à des travaux, notamment pour le bouclage de la rue des Gours, des travaux place Saint Just et au niveau de la vieille Loire. 140 000 € seraient inscrits pour des immobilisations corporelles (télérelèveurs et véhicules).

4. Budget École de Musique

FONCTIONNEMENT	Total RF	Total DF	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Fonctionnement	affectation au 1068	Dispo en fonctionnement après 1068
Musique 22	145 206,77 €	-147 060,67 €	-1 853,90 €	-2 827,98 €	-4 681,88 €	0,00 €	-4 681,88 €
Musique 21	145 781,78 €	-143 287,56 €	2 494,22 €	-5 322,20 €	-2 827,98 €	0,00 €	-2 827,98 €
Musique 20	137 261,97 €	-136 220,99 €	1 040,98 €	-6 363,18 €	-5 322,20 €	0,00 €	-5 322,20 €
Musique 19	135 002,24 €	-136 204,10 €	-1 201,86 €	-5 161,32 €	-6 363,18 €	-301,00 €	-6 664,18 €

Dont	Financement Budget principal en 2022	Financement Budget principal en 2021	Financement Budget principal en 2020	dont	Remboursement de frais /participation interbudget 2022	Remboursement de frais /participation interbudget 2021	Remboursement de frais /participation interbudget 2020	pour mém.	Annuité emprunt 2023
Musique 22	112 235,94 €	135 535,19 €	126 008,80 €						0,00 €

Le budget école de musique est un budget relativement simple : les charges de fonctionnement sont en premier lieu les salaires des professeurs.

Les participations des élèves correspondent à des recettes, le reste, environ 85% étant financés par la contribution budget principal de la ville.

2022 fait suite à deux années qui avait demandé un soutien plus fort du budget général du fait d'un fonctionnement en mode dégradé pendant la pandémie.

L'investissement, limité correspond à du matériel instrumental.

INVESTISSEMENT	Total RI	Total DI	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Investissement	RAR Recettes	RAR Dépenses	1068	Dispo Investissement
Musique 22	3 402,90 €	-1 549,00 €	1 853,90 €	2 827,98 €	4 681,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 681,88 €
Musique 21	3 085,18 €	-5 579,40 €	-2 494,22 €	5 322,20 €	2 827,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 827,98 €
Musique 20	2 499,50 €	-3 540,48 €	-1 040,98 €	6 363,18 €	5 322,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 322,20 €
Musique 19	3 037,26 €	-1 835,40 €	1 201,86 €	5 161,32 €	6 363,18 €	0,00 €	0,00 €	301,00 €	6 664,18 €

L'école de Musique est un équipement qui structurellement nécessite un soutien de la Ville.

Pour l'exercice 2023, une prudence restera de mise. En effet, l'inflation sera peut-être susceptible de générer des arbitrages en défaveur des activités culturelles dans les budgets des élèves potentiels ou de leurs familles.

Aussi le budget primitif prévoira une contribution du budget principal à hauteur de 130 000 €.

5. Budget Cinéma

FONCTIONNEMENT	Total RF	Total DF	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Fonctionnement	affectation au 1068	Dispo en fonctionnement après 1068
Cinéma 22	131 676,04 €	-185 337,71 €	-53 661,67 €	65 846,06 €	12 184,39 €	0,00 €	12 184,39 €
Cinéma 21	247 387,68 €	-146 884,83 €	100 502,85 €	17 807,44 €	118 310,29 €	-52 464,23 €	65 846,06 €
Cinéma 20	152 521,39 €	-128 281,03 €	24 240,36 €	18 286,15 €	42 526,51 €	-24 719,07 €	17 807,44 €
Cinéma 19	223 441,86 €	-222 218,57 €	1 223,29 €	27 756,93 €	28 980,22 €	-10 694,07 €	18 286,15 €

Dont	Financement Budget principal en 2022	Financement Budget principal en 2021	Financement Budget principal en 2020	dont	Remboursement de frais /participation interbudget 2022	Remboursement de frais /participation interbudget 2021	Remboursement de frais /participation interbudget 2020	pour mém.	Annuité emprunt 2023
Cinéma 22	0,00 €	0,00 €	85 000,00 €						0,00 €

INVESTISSEMENT	Total RI	Total DI	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Investissement	RAR Recettes	RAR Dépenses	1068	Dispo Investissement
Cinéma 22	54 854,42 €	-273,89 €	54 580,53 €	-52 198,45 €	2 382,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 382,08 €
Cinéma 21	27 254,84 €	-1 326,22 €	25 928,62 €	-78 127,07 €	-52 198,45 €	0,00 €	-265,78 €	52 464,23 €	-0,00 €
Cinéma 20	27 419,99 €	-95 192,99 €	-67 773,00 €	-10 354,07 €	-78 127,07 €	55 000,00 €	-1 592,00 €	24 719,07 €	0,00 €
Cinéma 19	1 281,59 €	-7 197,50 €	-5 915,91 €	-4 438,17 €	-10 354,08 €	15 000,00 €	-15 340,00 €	10 694,07 €	-0,01 €

Avant l'épidémie, le Budget du Cinéma était un budget qui n'avait jamais nécessité de contribution du budget principal.

Cet épisode a été surmonté grâce à une contribution de la Ville de 85 000 € en 2020 et une subvention spécifique de l'Etat en 2021.

Si la fréquentation en 2022 a poursuivi la reprise amorcée en 2021, elle est restée poussive jusqu'à la fin de l'année et le résultat d'exercice (hors report) est fortement déficitaire (près de 30%).

La fréquentation de 2023 poussée par la programmation de ce début d'année semble s'améliorer mais ne dispensera pas d'une prudence conduisant à budgéter le même niveau de recettes qu'en 2022 et à intégrer l'inflation sur les postes de dépense principaux : personnel, locations de film et énergies. De ce fait une contribution d'équilibre du budget principal est anticipée à ce stade à environ 78 000 €

6. Budget Ville

FONCTIONNEMENT	Total RF	Total DF	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Fonctionnement	affectation au 1068	Dispo en fonctionnement après 1068
Ville 22	6 846 166,02 €	-6 401 085,48 €	445 080,54 €	675 889,72 €	1 120 970,26 €	-244 133,53 €	876 836,73 €
Lot 3 L'eau sallée	0,00 €	-12 680,53 €	-12 680,53 €	-72 246,25 €	-84 926,78 €	0,00 €	
Report avec transfert eau sallée					1 036 043,48 €	-244 133,53 €	791 909,95 €
Ville 2021	6 691 262,47 €	-6 270 439,51 €	420 822,96 €	1 352 015,49 €	1 772 838,45 €	-1 096 948,73 €	675 889,72 €
Ville 2020	6 485 612,15 €	-5 879 473,10 €	606 139,05 €	1 321 670,98 €	1 927 810,03 €	-575 794,54 €	1 352 015,49 €
Ville 2019	6 555 421,26 €	-5 940 487,06 €	614 934,20 €	1 808 580,92 €	2 423 515,12 €	-1 101 844,14 €	1 321 670,98 €

Le budget principal de la Ville supporte, en fonctionnement, l'administration générale, les services techniques (ingénierie/urbanisme/propreté/voirie/logistique, espaces verts, bâtiments), les écoles, la police municipale, les équipements sportifs, l'école de musique, les subventions et bâtiments pour les associations, les festivités, l'éclairage public, le transport urbain, le relais petite enfance.

L'exercice 2021 et 2022 ont vu un net recul du résultat d'exercice (près de 200 000 €), conséquence du coût des énergies, de l'inflation et au soutien aux budgets annexes.

Financement Budget annexes en 2022	Financement Budget annexes en 2021	Financement Budget annexes en 2020	dont	Remboursement de frais /participation interbudget 2022	Remboursement de frais /participation interbudget 2021	Remboursement de frais /participation interbudget 2020	pour mém.	Annuité emprunt 2023
-217 235,94 €	-135 535,19 €	-211 008,80 €		7 680,89 €				629 545,11 €

Les opérations d'investissement les plus significatives qui ont été liquidées ou engagées en 2022 sont le chantier de la Promenade, les aménagements des rues du Centre-ville, le chantier de l'hippodrome, l'espace jeunesse, le quai de l'Europe.

INVESTISSEMENT	Total RI	Total DI	Résultat d'exercice	Report 2021	Résultat Clotûre Investissement	RAR Recettes	RAR Dépenses	1068	Dispo Investissement
Ville 22	2 766 775,32 €	-2 214 403,11 €	552 372,21 €	-789 053,35 €	-236 681,14 €	895 002,09 €	-902 454,48 €	244 133,53 €	0,00 €
Lot 3 L'eau sallée					0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report avec transfert eau sallée					-236 681,14 €	895 002,09 €	-902 454,48 €	244 133,53 €	0,00 €
Ville 2021	1 872 691,66 €	-1 657 540,47 €	215 151,19 €	-1 004 204,54 €	-789 053,35 €	890 768,84 €	-1 198 664,22 €	1 096 948,73 €	0,00 €
Ville 2020	2 064 849,88 €	-1 970 717,28 €	94 132,60 €	-1 098 337,14 €	-1 004 204,54 €	936 349,00 €	-507 939,00 €	575 794,54 €	0,00 €
Ville 2019	1 966 132,29 €	-2 195 550,88 €	-229 418,59 €	-868 918,55 €	-1 098 337,14 €	857 200,00 €	-860 707,00 €	1 101 844,14 €	0,00 €

En fonctionnement, pour 2023, sera adoptée une approche qui prend en compte l'inflation, notamment sur l'électricité, et qui suit les orientations suivantes :

- Stabilité des taux d'imposition
- Maintien des soutiens aux associations
- Maîtrise de la masse salariale
- Travail d'optimisation de la recette et de la dépense et notamment
 - o Application de la Taxe locale sur la publicité extérieure
 - o Optimisation des capacités des abonnements électriques de plus de 36KVA
 - o Poursuite du travail d'optimisation des consommations énergétiques

En investissement, le programme sera en adéquation avec les moyens contraints et avec l'objectif d'un recours raisonné à l'emprunt.

Il affirmera une volonté d'investir dans l'ensemble des compétences de l'action municipale.

En premier lieu l'achèvement de la phase d'aménagement et de replantation de la Promenade des Halles qui nécessitera 410 000 euros sur le budget 2023.

Ensuite des investissements pour diminuer les charges de fonctionnement : robinets thermostatiques sur différents bâtiments municipaux, installation de régulation sur certaines chaudières, remplacement d'équipements vétustes.

Une action particulière sera menée sur le bâti des écoles avec la réservation de plus de 100 000 € de crédit pour accompagner la restructuration de l'offre scolaire (travaux de sécurisation, de rafraîchissement des cantines et garderies, étude énergétique sur l'école Saint Just dans l'optique de candidater au fonds vert, investissements pour envisager la restauration en liaison chaude).

Les équipements sportifs ne seront pas en reste : installation d'éclairage LED à la piscine et au gymnase, changement des grilles d'avaloir, provision pour une chaudière en cas de défaillance, travaux aux vestiaires du Judo, installation de sanitaires à proximité du Tennis couvert.

Action sociale avec la continuité du soutien à la rénovation des logements de Nièvre habitat pour plus de 116 000 €, pour permettre à des Decizois de préserver du pouvoir d'achat avec les économies d'énergie.

Aménagements urbains de confort et de sécurité, avec du mobilier et l'aménagement d'ilots refuges centraux pour la traversée de la Route de Moulins

Une place aux cheminements doux avec la réservation d'une enveloppe de 30 000 € pour commencer à mettre en œuvre les dispositions du schéma vélo.

Une sensibilité au Patrimoine avec l'inscription d'une somme pour une étude, sous réserve d'un financement DRAC, afin de pouvoir commencer à agir, en lien avec l'association concernée, sur l'Église Saint Aré.

Amélioration des conditions de travail des agents aux Ateliers avec l'installation d'une régulation de température et d'une pompe à eau ainsi qu'avec la dématérialisation des actes de l'état civil en mairie.

Travaux de voirie enfin avec diverses interventions ponctuelles pour plus de 150 000 € et, en fonction de l'affinage budgétaire à intervenir d'ici le vote du budget, la possibilité d'inscrire une opération sur une rue entière.

Annexes - effectifs

Au 1er janvier 2023, les effectifs de la Ville sont de **102 agents pour 88,66 ETP** (emplois permanents et non permanents pourvus). Le tableau suivant présente la répartition des effectifs

Actions générales, transversales, non affectées	13	13
Direction générale	1	1
Administration générale	6	6
Finances et marchés publics	3	3
Ressources humaines	2	2
Communication	1	1
Police municipale	3	3
Enfance / Jeunesse / Education	28	21.93
Responsable	1	1
Restauration - Entretien	17	11.53
Scolaire - Périscolaire	7	6.80
Education sportive	2	2
R.P.E.	1	0.60
Service Technique - Urbanisme	30	30
Responsables	3	3
Eau et Assainissement	6	6
Espaces verts	9	9
Bâtiments - magasin	3	3
Propreté Urbaine - Logistique	8	8
Gymnase	1	1
Chantier d'insertion	11	7,57
Responsable	1	1
Agents	10	6.57
Actions culturelles	12	8,16
Ecole de musique	7	3,36
Médiathèque	3	2,80
Cinéma	2	2
Piscine	5	5

	Réalisation 2020		Réalisation 2021		Réalisation 2022		Prévisions 2023	
	Budget Principal	Budgets annexes	Budget Principal	Budgets annexes	Budget Principal	Budgets annexes	Budget Principal	Budgets annexes
T.I.B.	1 812 189,00 €	287 775,00 €	1 883 159,00 €	283 013,00 €	1 980 228,93 €	290 362,00 €	2 044 400,00 €	291 000,00 €
Dont HS/HC	22 284,00 €	10 394,00 €	17 215,00 €	9 193,00 €	20 430,67 €	16 941,00 €	21 500,00 €	12 600,00 €
N.B.I.	8 397,00 €	1 687,00 €	10 818,00 €	1 687,00 €	12 321,52 €	1 716,00 €	12 640,00 €	1 780,00 €
S.F.T.	22 828,00 €	4 379,00 €	26 746,00 €	4 934,00 €	22 956,10 €	4 985,00 €	27 200,00 €	5 840,00 €
Prévoyance	1 870,00 €	130,00 €	2 065,00 €	300,00 €	1 925,00 €	420,00 €	1 800,00 €	370,00 €
Régime indemnitaire	195 975,00 €	43 362,00 €	295 553,00 €	46 649,00 €	291 127,00 €	36 375,00 €	299 660,00 €	59 748,00 €
Charges Patronales	807 659,00 €	105 061,00 €	877 749,00 €	136 623,00 €	898 826,70 €	137 910,00 €	938 520,00 €	142 460,00 €
Autres charges	142 630,63 €	48 576,98 €	128 904,00 €	50 647,00 €	123 482,22 €	47 932,00 €	124 000,00 €	47 500,00 €
Remboursement Cpte 6419	- 72 099,00 €	- 3 175,00 €	- 73 275,00 €	- 4 284,00 €	- 73 606,00 €	- 5 615,00 €	- 72 000,00 €	- 2 500,00 €
Indemnité inflation					8 100,00 €	900,00 €		
TOTAL	2 919 449,63 €	487 795,98 €	3 151 719,00 €	519 569,00 €	3 265 361,47 €	514 985,00 €	3 376 220,00 €	546 198,00 €
		3 407 245,61 €		3 671 288,00 €		3 780 346,47 €		3 922 418,00 €